



# Plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne

Direction du développement urbain  
Février 2015



Adopté par le conseil le 16 février 2015

Ville de  
**SAINT-BRUNO**  
-de-Montarville



## Table des matières

Introduction.....	3
Présence de l’agrile du frêne confirmée à Saint-Bruno.....	4
Inventaire des arbres du domaine public.....	5
Réalisations de la Ville jusqu’à présent .....	6
Plusieurs actions ont déjà été entreprises par la Ville en matière de lutte contre l’agrile du frêne : .....	6
En matière de communication : .....	6
Vue d’ensemble et résumé du plan d’action.....	7
Réglementation municipale 2015 .....	7
Annexe 1 – Plan d’action quinquennal pour ralentir la progression de l’agrile du frêne .....	8
Annexe 2 – Inventaire sommaire des frênes sur le territoire public de la municipalité, novembre 2013.....	11

## Introduction

Le 18 septembre 2014, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne. Cette stratégie réunit tous les moyens reconnus comme essentiels pour coordonner et optimiser les efforts de lutte du Grand Montréal. Une des principales mesures de cette stratégie est l'adoption par les 82 municipalités de la CMM, d'ici le 31 décembre 2014, d'un plan d'action local pour contrer l'agrile du frêne.

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a mis sur pied, en octobre 2014, un comité interne chargé d'élaborer un plan d'action local. À l'issue des travaux du comité, la Ville a tenu une soirée d'information le 19 novembre 2014, dans le but de présenter les grandes lignes de son plan d'action.

Ce plan d'action s'échelonne sur un horizon de cinq ans, soit de 2015 à 2019. En plus de dresser le portrait de l'ensemble des mesures qui seront instaurées sur les terrains municipaux, ce plan d'action local prévoit l'adoption d'un règlement qui encadrera les pratiques telles que le traitement, l'élagage, l'abattage et la gestion des résidus de frêne sur le domaine privé.

Conformément aux recommandations de la CMM, le plan d'action de Saint-Bruno-de-Montarville comporte les volets suivants :

- Inventaire des frênes;
- Inventaire des arbres sur le domaine public quelle que soit l'essence (sauf les boisés);
- Campagne de sensibilisation et d'information;
- Stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine public;
- Adoption d'un règlement pour le domaine privé;
- Gestion des résidus de frêne;
- Remplacement des arbres abattus.

Quant aux actions envisagées par les villes avoisinantes, nous constatons que des plans d'action sont actuellement en voie d'élaboration ou de réalisation et que l'avancement du dossier varie d'une municipalité à l'autre. Convaincue de l'importance d'une concertation intermunicipale dans le but d'atteindre un objectif commun, Saint-Bruno entend travailler en collégialité avec les villes voisines pour la mise en œuvre de stratégies de contrôle. Certains dossiers sont d'ailleurs en cours d'étude au sein de l'agglomération de Longueuil, parmi lesquels figure la possibilité d'un regroupement des villes en matière d'appels d'offres en vue de travaux d'abattage ou d'achats d'arbres de remplacement.

## Présence de l'agrile du frêne confirmée à Saint-Bruno

Originaire d'Asie, l'agrile du frêne aurait été accidentellement introduit en Amérique du Nord dans les années 1990 par l'importation de bois dur contaminé, telles des palettes ou des caisses. N'ayant pas de prédateur spécifique sous nos latitudes, la propagation de ce coléoptère s'accélère et devient préoccupante.

Au Québec, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) confirmait la présence de l'agrile du frêne en 2008 à Carignan, en 2011 dans les villes de Gatineau et de Montréal, et en 2012 à Longueuil. En juin 2013, la Ville de Saint-Bruno entamait des actions de dépistage qui ont confirmé la présence de l'insecte sur son territoire.

Sites dépistés en 2013 (au moyen de pièges collants)	Nombre de spécimens analysés	Nombre de spécimens positifs (selon ACIA)
Parc Jacques-Rousseau	5	2
Parc Quincy-sous-Sénart	3	3
Montée Montarville (entre Parent et halte routière)	3	2
Centre Marcel-Dulude	2	2
Parc des Pins	0	0

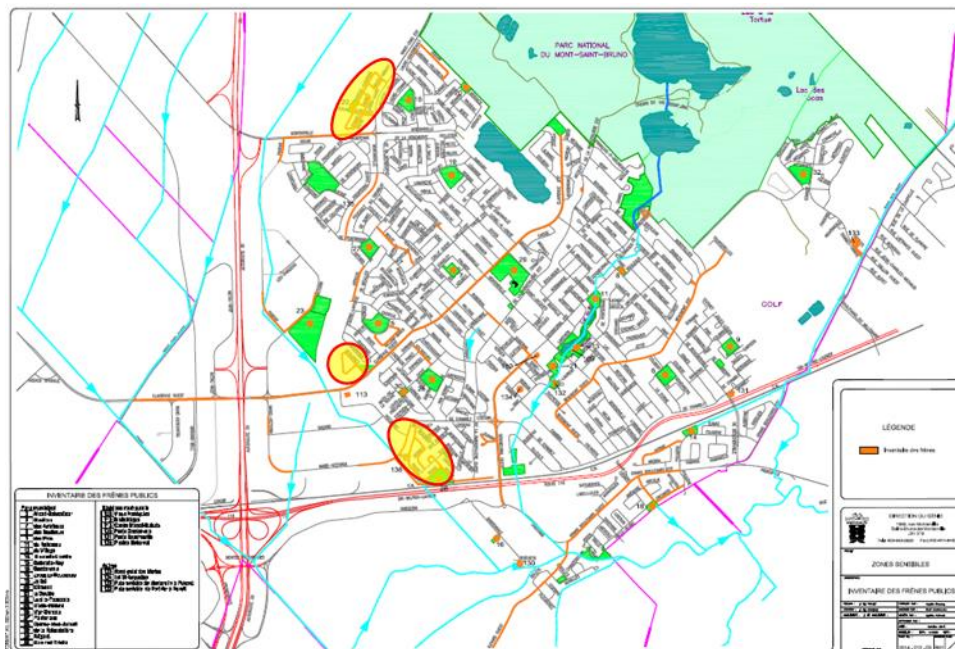


David Cappaert, Michigan State University

## Inventaire des arbres du domaine public

En 2013, le personnel de la Ville a procédé à un inventaire sommaire des frênes sur les terrains municipaux, dont voici quelques faits saillants :

- À l'issue de cet inventaire sommaire réalisé dans les rues, parcs et espaces verts, 1 158 frênes publics ont été recensés;
- Au sud de la route 116, un alignement sur l'emprise de la rue de l'Orchidée et le parc Jacques-Rousseau constitue la zone où se trouvent le plus de frênes de même calibre, soit d'environ 20 à 30 cm de diamètre;
- Sur la montée Montarville se dressent une centaine de frênes sur le terre-plein et le long de la piste cyclable;
- Les abords du ruisseau Massé sont peuplés d'environ 40 % de frênes, mais ces derniers ne sont pas d'une grande valeur ornementale, s'agissant plutôt d'arbres qui ont poussé en friche;
- Le parc Jolliet compte environ 30 frênes d'un diamètre de 40 à 45 cm;
- Sur la rue Deslières se trouvent 53 frênes et quelques autres sont dénombrés dans le boisé adjacent;
- Sur le boulevard Clairevue Ouest, 65 frênes s'érigent sur le terre-plein et en bordure de rue, et 19 frênes autres se dressent sur le terre-plein de la partie Est de ce même boulevard;
- Le Centre Marcel-Dulude s'entoure de 35 frênes d'un diamètre de 25 à 35 cm;
- Au parc Albert-Schweitzer, 29 frênes sont dénombrés;
- Les secteurs résidentiels ayant la plus forte concentration de frênes se composent des rues Deslières, des Serres, Thérèse-Casgrain et Jeanne-Sauvé (secteurs encerclés sur la carte ci-dessous).



La version agrandie de la carte est disponible à l'annexe 2.

Considérant que la Ville ne plante plus cette espèce d'arbre depuis près de sept ans, peu de jeunes frênes sont recensés dans les espaces verts. Les arbres de petit calibre se trouvent dans les boisés où ils ont poussé spontanément. Selon l'évaluation visuelle effectuée, les frênes présentent uniquement un début de défoliation dû à l'arrivée de l'automne et aucun signe d'arbre mort n'a été relevé, à l'exception d'ormes américains.

## Réalisations de la Ville jusqu'à présent

### Plusieurs actions ont déjà été entreprises par la Ville en matière de lutte contre l'agrile du frêne :

- Acquisition du Système informatisé de gestion municipale des arbres (SIGMA), d'un GPS et de deux tablettes électroniques permettant la tenue d'un inventaire de tous les arbres municipaux et la mise à jour de données;
- Inventaire sommaire des frênes sur terrains municipaux effectué en 2013 (nombre, calibre et emplacement);
- Dépistage initial de l'insecte à cinq endroits au moyen de pièges au printemps 2013;
- Dépistage visuel en continu sur les sites nécessitant l'entretien de la Division parc et horticulture;
- Instauration de 10 collectes spéciales de branches durant l'été 2013 pour pallier la restriction touchant le dépôt des branches parmi les collectes hebdomadaires des déchets et celles des résidus verts;
- Plantation de 140 arbres aux essences variées et résistantes, et abattage d'une quinzaine de frênes dans l'emprise publique au cours de 2014.

### En matière de communication :

- Publication d'une page Web intitulée « Agrile du frêne » sur le site de la Ville, et dont la mise à jour est effectuée de manière régulière (mai 2013);
- Communiqué intitulé « Agrile du frêne : les collectes de déchets et de résidus verts sous haute surveillance » (juin 2013);
- Mise à jour des pages Web dédiées aux collectes de déchets et de résidus verts, relativement aux modifications apportées aux collectes de branches (juin 2013);
- Mise en ligne du calendrier de la collecte des branches – Automne 2013, incluant un avis d'interdiction de dépôt des branches parmi les déchets et résidus verts (distribution dans tous les foyers le 12 août) (juillet 2013);
- Enregistrement d'un message dans la boîte vocale de l'hôtel de ville, au 450 653-2443 : changements aux collectes de branches, référence à la ligne Info-collectes (juillet 2013);
- Enregistrement d'un message dans la boîte vocale de la ligne Info-collectes, poste 2919 : changements aux collectes de branches, mise en place d'une collecte spéciale (juillet 2013);
- Distribution d'un communiqué spécial dans tous les foyers : « À Saint-Bruno : un effort collectif pour lutter contre L'AGRILE DU FRÊNE! » (juillet 2013);
- Communiqué intitulé « Présence de l'agrile du frêne constatée à Saint-Bruno » (septembre 2013);
- Chronique du Maire publiée dans *Les Versants*, intitulée « Présence de l'agrile du frêne constatée à Saint-Bruno » (septembre 2013);
- Communiqué intitulé « Un plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne » (octobre 2014);
- Soirée d'information publique : la Ville agit et propose un plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne (19 novembre 2014);

## Vue d'ensemble et résumé du plan d'action

Le plan d'action, présenté à l'annexe 1, comporte plusieurs mesures dont voici les principales :

- Procéder, en 2015, à un inventaire géoréférencé de tous les arbres publics sur rue et sur terrains municipaux, quelle que soit l'essence, autres que ceux situés dans les boisés, lequel comprendra la prise de données factuelles dont le diamètre du tronc et la hauteur, les principaux problèmes de santé constatés, la présence de maladies, le niveau de dangerosité, l'année de plantation estimée, etc.;
- Réaliser un inventaire sommaire des frênes sur les terrains privés, autres que ceux situés dans les boisés (2015);
- Choisir les arbres à traiter (selon critères à définir) et traiter les arbres (coût annuel évalué à 6 000 \$ pour chacune des années s'échelonnant de 2015 à 2019);
- Abattre 1 500 arbres sur une période de 5 ans :
  - 2015 : 50 arbres (50 000 \$);
  - 2016 : 300 arbres (250 000 \$);
  - 2017 : 425 arbres (350 000 \$);
  - 2018 : 425 arbres (350 000 \$);
  - 2019 : 300 arbres (250 000 \$);
- Planter 300 arbres par année à hauteur de 150 000 \$;
- Élaborer une politique de l'arbre (2015-2016);
- Installer des pièges pour suivre la progression et effectuer un dépistage visuel en continu (2015-2019);
- Poursuivre la campagne d'information et de sensibilisation (2015-2019);
- Sensibiliser la population à l'importance d'agir (2015-2019);
- Informer la population sur l'état d'avancement du plan d'action municipal (2015-2019);
- Prévoir un emplacement pour le dépôt de branches et autres résidus de frêne (2015).

## Réglementation municipale 2015

Modifier le règlement sur les tarifs afin d'éliminer les frais relatifs au permis d'abattage ou au traitement d'un frêne au TreeAzin<sup>MD</sup>;

Modifier le règlement de zonage URB-Z2009 afin d'ajouter de nouvelles dispositions visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne, soit :

- Interdire la plantation de frênes sur l'ensemble du territoire;
- Obliger l'abattage d'un frêne mort ou dont le dépérissement est supérieur à 30 % à l'extérieur des milieux naturels;
- Sauf exception, autoriser l'élagage et l'abattage d'un frêne uniquement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars;
- Réglementer le dépôt de branches et autres résidus de frêne.



## Annexe 1 – Plan d’action quinquennal pour ralentir la progression de l’agrile du frêne

<b>Volets</b>	<b>Actions à poser</b>	<b>Échéance</b>	<b>Budget requis 2015</b>	<b>Budget requis 2016</b>	<b>Budget requis 2017</b>	<b>Budget requis 2018</b>	<b>Budget requis 2019</b>	<b>Budget total 5 ans</b>
<b>Ressources humaines</b>	Honoraires professionnels pour assurer le suivi du plan d’action et pour réaliser la politique de l’arbre.	Février 2016	---	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	---	<b>150 000 \$</b>
<b>Comité de suivi</b>	Formation d’un comité interne pour assurer l’avancement des actions.	Février 2015						
<b>Inventaire des frênes</b>	Domaine public : Mandater une firme spécialisée pour qu’elle procède à l’inventaire géoréférencé des arbres publics sur rue et sur terrains municipaux (toutes les essences); Nombre d’arbres estimé : 1) Frênes : 1 500 2) Autres essences : 13 500;	Janvier 2015	25 000 \$ (frênes) 175 000 \$ (autres essences)	---	---	---	---	<b>200 000 \$</b>
	Confier à l’arpenteur-géomètre les cas d’implantations litigieuses le long des emprises de rue.	Au besoin	15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	---	---	<b>25 000 \$</b>
	Domaine privé : Effectuer un inventaire non géoréférencé des arbres privés (excluant les boisés).	Mai 2015	40 000 \$	---	---	---	---	<b>40 000 \$</b>
<b>Dépistage de l’insecte</b>	Domaine public : Élaborer un plan structuré de dépistage (piégeage, écorçage et/ou annélation) afin de suivre la progression de l’infestation;  Dépistage visuel exhaustif.	Avril 2015	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	<b>5 000 \$</b>
	Domaine privé : à évaluer.	Avril 2015						



<b>Volets</b>	<b>Actions à poser</b>	<b>Échéance</b>	<b>Budget requis 2015</b>	<b>Budget requis 2016</b>	<b>Budget requis 2017</b>	<b>Budget requis 2018</b>	<b>Budget requis 2019</b>	<b>Budget total 5 ans</b>
<b>Campagne de sensibilisation et d'information</b>	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication;  Formation des employés municipaux.	Janvier 2015	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	<b>30 000 \$</b>
<b>Stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine public</b>	Déterminer, selon des critères préétablis, les arbres pouvant être traités au TreeAzin <sup>MD</sup> ;	Mai 2015						
	Traitement des arbres par une entreprise spécialisée et qualifiée;	Juin, juillet et août	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	<b>30 000 \$</b>
	Plan d'abattage sur 5 ans des arbres durant la période permise (du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 mars).	Printemps 2015	50 000 \$ (50 arbres)	250 000 \$ (300 arbres)	350 000 \$ (425 arbres)	350 000 \$ (425 arbres)	250 000 \$ (300 arbres)	<b>1 250 000 \$</b> (1 500 arbres)
<b>Stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine privé</b>	Modifier la réglementation pour obliger l'abattage des frênes morts ou atteints de dépérissement et contrôler la période d'élagage et d'abattage;	Février 2015						
	Modifier le règlement sur les tarifs afin d'éliminer les frais relatifs au permis d'abattage ou au traitement d'un frêne au TreeAzin <sup>MD</sup> ;	Décembre 2014						
	Gérer les demandes de permis relatives au traitement (juin, juillet et août) des frênes.	Été 2015						
<b>Gestion des résidus de frêne</b>	Modifier la réglementation pour encadrer la gestion des résidus de frêne (selon devis CMM);	Février 2015						
	En collaboration avec l'agglomération de Longueuil, identifier un site – et les modes de gestion de celui-ci – pour le dépôt des branches et des bûches de frêne.	Site doit être accessible à la population pour le 1 <sup>er</sup> octobre 2015						

<b>Volets</b>	<b>Actions à poser</b>	<b>Échéance</b>	<b>Budget requis 2015</b>	<b>Budget requis 2016</b>	<b>Budget requis 2017</b>	<b>Budget requis 2018</b>	<b>Budget requis 2019</b>	<b>Budget total 5 ans</b>
<b>Remplacement des arbres abattus</b>	Plan de remplacement sur cinq ans des arbres sur le domaine public;	Selon plan	150 000 \$ (300 arbres)	150 000 \$ (300 arbres)	150 000 \$ (300 arbres)	150 000 \$ (300 arbres)	150 000 \$ (300 arbres)	<b>750 000 \$</b> (1 500 arbres)
	Arrosage des arbres plantés;	Mars 2015	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	<b>125 000 \$</b>
	Modifier la réglementation pour interdire la plantation de frênes et faire un suivi serré de la réglementation existante qui oblige à replanter les arbres abattus sur le domaine privé.	Février 2015						
<b>Stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes dans les boisés</b>	Évaluer la possibilité de modifier la réglementation pour exiger au propriétaire de boisé privé un plan sylvicole indiquant, entre autres, les interventions projetées pour abattre ou traiter les frênes et limiter la propagation de l'insecte. Ce plan doit être signé par un ingénieur forestier membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.	2015						
<b>Budget</b>	Adopter un budget annuel pour l'abattage, le traitement, le remplacement des frênes et la gestion du site de dépôt.	2015 à 2019	<b>497 000 \$</b>	<b>492 000 \$</b>	<b>592 000 \$</b>	<b>587 000 \$</b>	<b>437 000 \$</b>	<b>2 605 000 \$</b>

